DEL 30.09.2016-073 : Achat des parcelles B 940, 942 et 944 auprès de la SAFER

Considérant que dans le cadre de la compensation des servitudes liées à l'instauration des périmètres de protection des captages et du forage en eau potable, la commune de Bannalec a chargé la société d'aménagement foncier et d'établissement rural (SAFER) de Bretagne d'acquérir des terres afin de permettre à la Commune d'en disposer pour la compensation d'agriculteurs. La SAFER a ainsi pu faire l'acquisition de terres situées à Moustoulgoat qui ont vocation à devenir propriété communale.

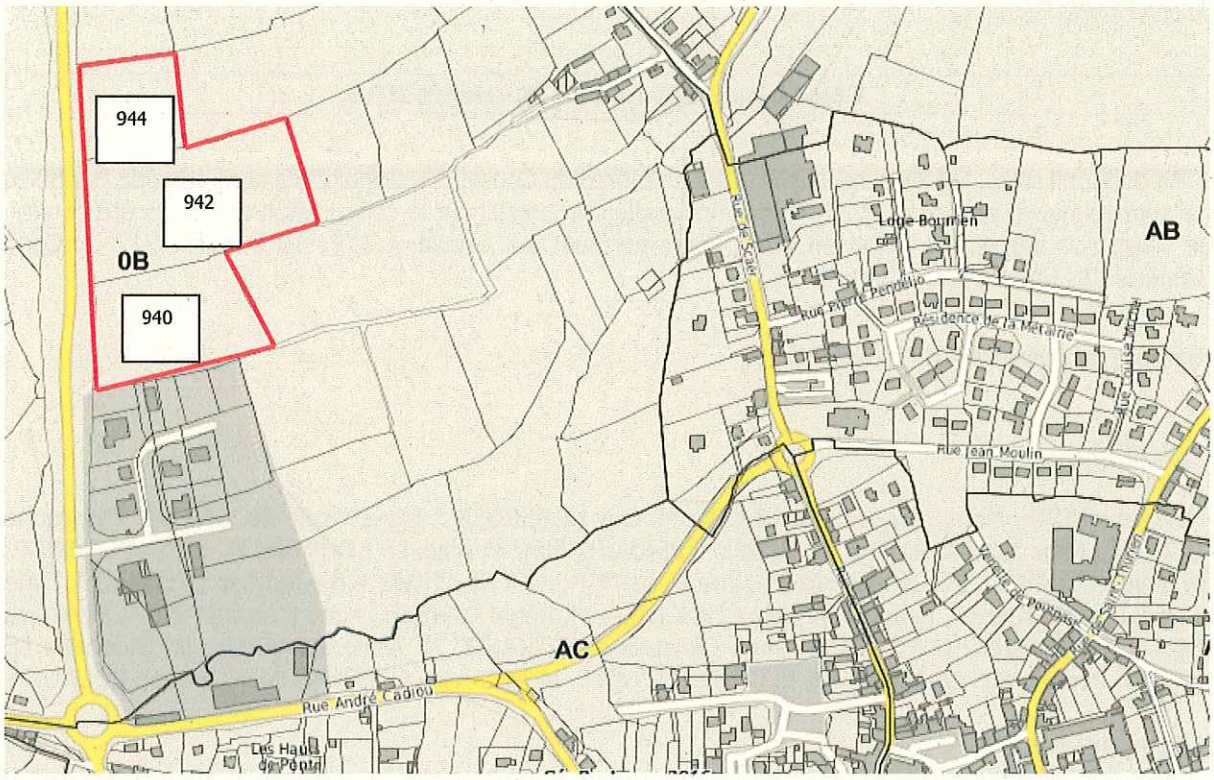

Le conseil municipal après en avoir délibéré,

Décide d'acquérir au prix de 33 176,16 € (trente-trois mille cent soixante-seize euros et seize centimes) les parcelles suivantes auprès de la SAFER de Bretagne ou de toute personne physique ou morale pouvant s'y substituer :

Lieu-dit	Section	N°	Surface
Moustoulgoat	B	940	1 ha 38 a 31 ca
Moustoulgoat	B	942	2 ha 07 a 74 ca
Moustoulgoat	B	944	78 a 51 ca

Décide que les frais d'acte seront à la charge de la Commune

Autorise le maire à signer le ou les actes à intervenir qui seront établis dans l'étude de maître Bazin, notaire à Bannalec.

DELIBERATION ADOPTEE A L'UNANIMITE

EXTRAIT CERTIFIE CONFORME

Le Maire,

Yves ANDRE.

Reçu à la Préfecture du Finistère
10 OCT. 2016

VILLE de BANNALEC

TI-KÊR BANALEG

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

CONSEIL MUNICIPAL DU 30 SEPTEMBRE 2016

L'An deux mil seize, le trente septembre, les membres du Conseil Municipal de la commune de Bannalec se sont réunis en séance à 18h15, à la Mairie, salle du Conseil, sur la convocation qui leur a été donnée le vingt-trois septembre deux mil seize, conformément aux articles L.2121-10 et L.2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Nombre de conseillers en exercice : 29.

Etaient présents :

M. Yves ANDRÉ, Mme Marie-France LE COZ, M. Guy LE SERGENT, Mme Nicole RIOUAT, M. Christophe LE ROUX, Mme Josiane ANDRÉ, M. Sylvain DUBREUIL, Mme Pascale LE BOURHIS, M. Jérôme LEMAIRE, M. Marcel JAMBOU, M. Gérard VIALE, Mme Anne-Marie QUÉNÉHERVÉ, Mme Patricia DELAVAUD, Mme Marie-Josée TOULLEC, Mme Marie-Laure FALCHIER, M. Roger CARNOT, Mme Martine PRIMA, Mme Eva COX, Mme Christelle COUTHOUIS, Mme Christelle BESSAGUET, M. Arnaud TAËRON, M. Stéphane LE PADAN, Mme Laurence ANSQUER, M. Michel LE GOFF, Mme Denise DECHERF, M. Stéphane POUPON.

Etaient absents :

M. Guy DOEUFF, excusé, qui a donné procuration à M Roger CARNOT,
M. Bruno PERRON, excusé, qui a donné procuration à Mme Pascale LE BOURHIS,
M. Stéphane LE GUERER, excusé.

La séance a été ouverte sous la présidence de M. Yves ANDRÉ, Maire.

Le Conseil Municipal a choisi M. Sylvain DUBREUIL, Conseiller Municipal, pour secrétaire.

Le procès-verbal de la dernière séance du Conseil municipal est mis aux voix.

Le Conseil municipal après en avoir délibéré, adopte, à l'unanimité le procès-verbal de la séance du Conseil municipal du 17 juin 2016.